

La prise en charge des dettes d'eau des usagers démunis en France



Ingénieur diplômé de l'École Polytechnique de Bruxelles, **Henri Smets** a obtenu son doctorat au Massachusetts Institute of Technology (Cambridge).

Il est aussi titulaire d'une licence d'économie.

Il a fait sa carrière à l'OCDE traitant des questions juridiques et économiques de l'environnement. Professeur invité à l'Université de Paris I, il y a enseigné le droit international de l'environnement. Il a reçu le Prix international Elisabeth Haub de droit de l'environnement pour ses travaux sur les pollutions transfrontières. Il siège au Conseil européen du droit de l'environnement. Elu à l'Académie de l'Eau, il se

consacre au développement du droit à l'eau, sujet sur lequel il a publié plusieurs ouvrages. Henri Smets est Président fondateur de l'ADEDE, Association pour le développement de l'économie et du droit de l'environnement.

Dans un pays comme la France, chacun doit pouvoir bénéficier d'un accès à l'eau potable qu'il soit en mesure ou non d'en payer le prix. Cet accès est aussi fondamental que l'accès aux soins de santé. Dans l'un et l'autre cas, il serait inacceptable que quiconque ne puisse accéder à ces droits faute de revenus insuffisants. La France a donc officiellement reconnu le droit à l'eau, et l'a mis en œuvre en accordant aux ménages démunis une aide pour acquitter leurs factures lorsqu'ils n'y parviennent plus.

Les dispositions de la loi de 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 confient aux départements la responsabilité de la mise en œuvre du droit à l'eau.

Le système de prise en charge des dettes d'eau, instauré au niveau de chaque département, a permis de répondre à de multiples situations de précarité et d'éviter les coupures toujours mal vécues.

Il reste à vérifier que ce système a effectivement atteint les objectifs assignés par le législateur.

C'est tout l'objet de cet ouvrage qui révèle que, dans de nombreux départements, de graves lacunes demeurent...

L'auteur démontre pourtant qu'il suffirait que chacun donne un ou deux centimes par mois pour que les plus démunis bénéficient véritablement d'une aide pour l'eau et ne subissent plus de coupures d'eau pour impayés.

Henri Smets plaide donc pour une plus grande solidarité vis à vis des ménages pauvres afin que la France mette en œuvre, dans ce domaine, des actions au moins aussi solidaires que celles prises en Belgique, en Angleterre et en Hongrie.



Edité par

EDITIONS JOHANET

60, rue du Dessous des Berges - 75013 Paris

Tél. : (0)1.44.84.78.78. - Fax : (0)1.42.40.26.46.

www.editions-johanet.com

livres@editions-johanet.com

Henri SMETS
de l'Académie de l'eau

La prise en charge des dettes d'eau des usagers démunis en France



TABLE DES MATIERES

Préface par le Professeur M. Gentilini
Principales conclusions
Résumé exécutif
Introduction

PREMIÈRE PARTIE

Qui a besoin d'une aide pour payer son eau ?

- 1.1 Précarité en France
- 1.2 Rôle des FSL dans le domaine des dettes pour l'eau
- 1.3 Estimation du nombre de bénéficiaires potentiels de l'aide pour dettes d'eau
- 1.4 Conclusions de la première partie : les bénéficiaires potentiels de l'aide pour l'eau des FSL dépassent 100 000 ménages

DEUXIÈME PARTIE

L'action menée par les volets eau des FSL en 2005

- 2.1 Aperçu général
- 2.2 Les bénéficiaires des aides pour dettes d'eau
 - a) nombre de ménages aidés pour l'eau
 - b) montant moyen de l'aide par ménage aidé
 - c) relation entre l'aide et le degré de pauvreté
- 2.3 Les fournisseurs de l'aide pour les dettes d'eau
 - a) coût de l'aide par habitant
 - b) contribution de solidarité par m³
 - c) contributions des divers partenaires
 - d) apport du volet eau aux ménages démunis
- 2.4 Comparaison avec les actions d'aide pour l'eau à l'étranger
- 2.5 Comparaison avec le volet énergie des FSL
- 2.6 Comparaison avec les autres aides sociales attribuées par les départements
- 2.7 Compensation entre diverses aides
- 2.8 Conclusions de la deuxième partie : les départements ont des comportements très différents en matière d'aide pour les dettes d'eau

TROISIÈME PARTIE

Évaluation du fonctionnement des volets eau des FSL

- 3.1 Une aide trop parcimonieuse pour l'eau
- 3.2 Des objectifs plus ambitieux pour le volet eau des FSL
- 3.3 Le financement des aides pour l'eau par les divers partenaires
- 3.4 Les difficultés actuelles de fonctionnement des FSL
- 3.5 Transparence de l'information sur les volets eau des FSL
- 3.6 Les volets eau des FSL ne peuvent tout faire

- 3.7 Les effets de l'absence de volet eau des FSL
- 3.8 Conclusions de la troisième partie : des solutions parfois mal adaptées

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

- 4.1. Un bilan contrasté
- 4.2. Une transparence à améliorer
- 4.3. Un financement mal défini
- 4.4. Un financement mal équilibré
- 4.5. Une aide plus importante
- 4.6. Une aide préventive à créer
- 4.7. Une réflexion à mener
- 4.8. Des actions à entreprendre

Format 16 x 24 cm

285 pages

ISBN 978-2-9000-8680-3

Prix public : 39 euros TTC

Davantage de détails sur www.editions-johanet.com

BON DE COMMANDE

à retourner à : Editions Johanet - 60, rue du Dessous des Berges - 75013 Paris

Nom : Prénom:

Société : Fonction :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Tél. : fax :

E-mail :

Je commande exemplaires de l'ouvrage « **La prise en charge des dettes d'eau des usagers démunis en France** » au prix unitaire de 36,97 euros HT + 2,03 de TVA (5,5 %) soit 39,00 euros TTC.

Règlement ci-joint

à réception de l'ouvrage

Date :

Signature :